

AVIS n° CEC-11-09-2024-01 DU COMITE ELECTORAL CONSULTATIF



Séance du 11 septembre 2024

Examen arrêté électoral – Conseils centraux

Le Comité électoral consultatif

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 09 juillet 2024 ;
- Vu la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au Comité électoral consultatif ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers.

Après en avoir discuté,

DONNE L'AVIS SUIVANT

Article 1^{er} : Dispositif

L'arrêté électoral précise les modalités et l'organisation du scrutin fixé du lundi 14 octobre 12 heures au mercredi 16 octobre 16 heures, en vue du renouvellement intégral des membres des conseils centraux, à savoir le Conseil d'administration, la Commission formation et vie universitaire, et la Commission recherche.

Article 2 : Décompte des voix

Le présent avis est favorable à l'unanimité des membres présents.

Fait à Poitiers, le 11 septembre 2024
Le Président du Comité électoral consultatif,

Eddy LAMAZEROLLES

Annexe :

Projet arrêté électoral – Conseils centraux